

Règlement de la course souvenir Jean Sassone

Course des Collines de Magnan 2019 7^{ème} édition

Le comité des fêtes et de quartier Lou Pastroulh de la Couola de Magnan (Lou P.C.M) organise à Nice le dimanche 23 Juin 2019 la course pédestre de 11,3 kms ouverte à tous à partir de 16 ans.

Parcours : 11,3 kms ouvert aux coureurs à partir de la catégorie Cadet(te), 2002-2003.

Départ et arrivée au parking du Parc Départemental d'Estienne d'Orves (06000). Le parcours se situe sur routes ouvertes et pistes dans le parc.

Dénivelé positif : 300 m.

Descriptif du parcours : Départ au niveau du jardin d'enfants situé à l'intérieur du Parc d'Estienne d'Orves.

Parcours : Direction haut du Parc d'Estienne d'Orves- Corniche de Magnan en direction du chemin de la Conque-Avenue Pierre Emmanuel – Route de St Pierre de Féric en direction de la place St Pierre de Féric-Descente Corniche de Magnan jusqu'au n° 239- Montée du Chemin du Haut Magnan à hauteur du n°25- Descente du Chemin de la Colline de Magnan – Corniche de Magnan en direction du Parc D'Estienne d'Orves – Entrée du Parc d'Estienne d'Orves par la partie haute.

Arrivée : Jardin d'enfants du Parc d'Estienne d'Orves.

Ravitaillements: 3 ravitaillements (eau et sucre) seront mis en place le long du parcours.

Départ : 09H00 pour les marcheurs et 9H30 pour les coureurs. Durée maximale de 2 heures.

Inscriptions :

Conformément à l'article II-A-4 de notre réglementation des manifestations hors stade et en référence à l'article L 231-2-1 du Code du Sport, la participation à une compétition est conditionnée à la présentation :

- D'une Licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running ou d'un titre de participation Pass running délivré par la F.F.A en cours de validité à la date de la compétition.

- D'une Licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique sportive de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

- D'une Licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation.

- D'une licence délivrée par l'UNSS ou UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.

- **Pour les non titulaires d'une licence fédérale**, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition en montagne datant de moins d'un an ou de sa copie (document conservé par l'organisation).

– **Par internet** : <http://www.sport-up.fr> avec paiement sécurisé.

– **Par courrier**

Le règlement par chèque (à l'ordre de Lou PCM),

Le bulletin d'inscription papier,

Le certificat médical ou la licence en cours de validité.

Dossier complet à envoyer avant le 19 Juin 2019 à

APS06

67 Avenue GIACOBI

06300 Nice

- Toute inscription engagée et non payée avant le 19 juin ne sera pas maintenue.
- Remboursement possible des frais d'inscription jusqu'au 19 juin sur présentation d'un certificat médical ou d'un justificatif.
- Le jour de la course inscription possible sur place si le quota n'est pas atteint, **au tarif de 13€. Heure limite d'inscription 8:45 pour tous.**
- Pour les mineurs : l'autorisation parentale est obligatoire, à signer le matin de la course.

Frais de participation : 13€ sur place.

Important : Au 19.06.2019 ou dans la limite des places disponibles, les inscriptions payées, non accompagnées du document (licence ou certificat), seront supprimées et non remboursées.

Remise des dossards le matin de la course à partir de 7h30

Nombre de dossards limité à 300.

Assistance Médicale : Association Méditerranéenne de Secours et Aide-Radio (AMSAR)

Assurance : Responsabilité civile: L'organisateur est couvert par une police d'assurance responsabilité civile de la compagnie MATMUT Assurance.

L'organisation décline toute responsabilité pour tout accident immédiat ou futur survenant aux participants.

Individuel accident: Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Organisation : Les coureurs sont tenus de respecter le code de la route. Le parcours sera fléché et balisé. La circulation sera régulée par des signaleurs bénévoles. 3 postes de ravitaillement sont à la disposition des participants sur l'itinéraire et 1 à l'arrivée. La participation à l'épreuve implique l'acceptation du présent règlement.

Vie privée :

L'organisation a un pouvoir tacite pour utiliser toute photo, image ou tout autre document audiovisuel concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Les classements sont transmis à la FFA

Réclamations

Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course dans un délai maximum de 30 mn après l'arrivée du coureur concerné.

Jury d'épreuve se compose :

- du responsable des parcours.
- d'un représentant des coureurs
- d'un responsable de club FFA

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

Récompenses : Souvenir de l'épreuve à tous les participants. Récompenses aux 3 premiers du classement général féminin et masculin et aux premiers de chaque catégorie Cadet à Vétérans 4 (femmes et hommes). Challenge du nombre au club ou à l'association le plus représenté.

Les récompenses ne sont pas cumulables.

Si la personne n'est pas présente, la récompense ne sera pas remise à un tiers, mais donnée au suivant de la catégorie.

À partir de 11 h30 en la présence de Mme la Sénatrice Dominique Sassone et de sa maman, un apéritif d'honneur sera servi.

Cette année pour sa septième édition la Course Souvenir Jean Sassone parraine l'association SOS Nolwënn contre la différence. Cette jeune de fille a une maladie orpheline, génétique, le syndrome de Joubert. Elle présente des atteintes du cervelet et du tronc cérébral, des troubles de la vision et de la marche.

L'association Lou PCM reverse une partie de la somme des inscriptions à l'association SOS Nolwënn Contre la Différence.

Des dons sont possibles en ligne en même temps que l'inscription, ou le jour de la course : 5, 10, 15..... €

Merci pour elle.

Le comité d'organisation, Lou PCM.